

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2020 DE LA SECTION 6 DU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

26 au 30 Juin 2020

La section est composée de :

- Pierre ABOULKER, MCF, DIENS.
- Pablo ARRIGHI, PU, LIS.
- Sandrine BLAZY, PU, IRISA.
- Pierre CLAIRAMBAULT, CR CNRS, LIP.
- Hubert COMON-LUNDH (président), PU, LSV.
- Pascal DAYRE, ingénieur de recherche, IRIT.
- Rémy DERNAT, ingénieur de recherche, ISEM.
- Clarisse DHAENENS, PU, CRISAL.
- Laurence DUCHIEN (membre du bureau), PU, CRISAL.
- Nathalie GILLES, DR CNRS, IRIT.
- Dominique LAVENIER, DR CNRS, IRISA.
- Leo LIBERTI, DR CNRS, LIX.
- Philippe OWEZARSKI (membre du bureau), DR CNRS, LAAS.
- Simon PERDRIX (secrétaire scientifique), CR CNRS, LORIA.
- Christophe REY, MCF, LIMOS.
- Céline SCORNAVACCA, CR CNRS, ISEM.
- Pierre SENELLART (membre du bureau), PU, DI ENS.
- Pierre SENS, PU, LIP6.
- Gilles VILLARD, DR CNRS, LIP.
- Igor WALUKIEWICZ, DR CNRS, LaBRI.
- Laurent WEINHARD, ingénieur de recherche, LORIA.

Des membres (directeur, DAS ou chargés de mission) de l'INS2I ont assisté à temps partiel aux travaux de la section : Ali Charara, Adeline Nazarenko, et Jamal Atif.

Voici l'essentiel des tâches qui incombent à la section lors de cette session :

- avis sur les renouvellements de GdR ou d'unités,
- avis sur les demandes de créations ou associations d'unités, groupements de recherche (GdR), laboratoires internationaux associés (IRL) et fédérations de recherche,
- évaluations des chercheurs, suivis post-évaluations, éméritats,
- avis sur les reconstitutions de carrière des chercheurs récemment recrutés,
- avis sur la titularisation des chercheurs,
- expertises diverses sur les unités et GdR (changements de direction ...).

La section transmet ses rapports aux instituts compétents et n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis les sujets relatifs aux concours. La section produit un "rapport de section" pour tous les dossiers évalués. Ces rapports de section sont disponibles pour les chercheurs dans leur espace personnel. Les directeurs d'unité ont accès aux rapports de section (chercheurs et unités) dans leur espace laboratoire. D'autre part, le site de la section est disponible à l'adresse : <http://cn6.fr>

La session de printemps 2020 de la section 6 du comité national a débuté le 26 juin à 9h. Une partie des membres de la section ont participé à la session de printemps par visio-conférence.

1 Discussion avec la direction de l'INS2I

Ali Charara, directeur de l'INS2I, a échangé avec la section 6 sur les sujets suivants.

1.1 Fonctionnement du CNRS et de l'INS2I pendant la crise

Ali Charara a souligné la réaction exceptionnelle de la communauté pour s'adapter à la situation actuelle due à la crise sanitaire. Il remercie la section pour le travail effectué (concours, session de printemps). La priorité était que le concours ait lieu.

Pendant la crise, le CNRS a eu un fonctionnement exceptionnel. Le comité de direction du CNRS se réunissait 3 fois par semaine du 15 mai à début juin, pour organiser la continuité des activités, la reprise d'activité, et répondre aux commandes exceptionnelles du ministère.

L'activité de l'INS2I a également continué, avec des réunions régulières avec les DAS, et la DA. Il y a aussi eu des réunions avec les DU, et les directeurs de GDR.

1.2 Autres nouvelles de l'institut et du CNRS

Le COP du CNRS avec le ministère a été signé en janvier, il est librement accessible. Le numérique est une priorité thématique affichée. Le COP comporte 6 défis sociétaux, dont "impact de l'IA sur la société et la science", mais les autres concernent aussi l'institut. L'INS2I reviendra dans les temps futurs sur la mise en œuvre des différents volets de ce COP.

L'INS2I porte notamment deux projets EquipEx+ (plate-formes d'envergure nationale, mutualisées), un sur la robotique et un autre sur la réalité virtuelle. L'INS2I s'est engagé à mettre des moyens humains sur ces deux projets.

1.3 Retour sur les promotions et médailles

Deux chercheuses dont les thématiques relèvent de la section 6 ont obtenu des médailles du CNRS cette année : Anne-Cécile Orgerie (médailles de Bronze) et Sihem Amer-Yahia (médaille d'Argent). De plus Vincent Lefort, IR CNRS LIRMM, a obtenu la médaille de Cristal et l'équipe d'IT du centre de calcul IDRIS a obtenu la médaille de Cristal collectif.

Promotions : 3 chercheurs de la section ont été promus CRHC (sur 5 candidatures), 6 ont été promus DR1, et 3 ont été promus DRCE1.

Question d'Hubert Comon: Lors des premières campagnes de promotion CRHC l'ancienneté a été un paramètre prépondérant. Comme le nombre de candidats diminue, est-ce qu'une évolution des critères est envisagée ?

Ali Charara: Ce point spécifique n'a pas encore été discuté, mais il n'y aura pas de changement des critères *a priori* pour cette année.

1.4 Informations générales

Les thèses "80 prime" ont été reconduites avec un peu moins de bourses (150 bourses au lieu de 200). Il y a eu une évolution dans le processus d'affectation des bourses. Cette année les instituts se sont dans un premiers temps concertés et ont identifié des grands thèmes, pour lesquels des laboratoires ont été contactés pour travailler ensemble sur des propositions de sujets. Cette année, 7 bourses prime sont portées par des labos de l'INS2I (thèses interdisciplinaires, il faut au moins 2 laboratoires de deux instituts différents), plus 4 bourses internationales.

Pour l'année à venir, l'institut renouvelle son appel unique auprès de ses unités, qui va être intégré au dispositif "dialogue" : les DU remontent en septembre (repoussé exceptionnellement à octobre cette année) toutes les demandes à l'institut : soutiens jeunes chercheurs, plateformes etc. L'objectif est d'avoir tous les arbitrages avant la fin de l'année et que les unités puissent disposer de leur budget dès le début de l'année.

La prématuration est une des priorités d'Antoine Petit. L'enveloppe est passée de 2 à 4 millions d'euros. Jusqu'à présent aucun projet INS2I n'avait été soutenu. En 2019/début 2020, 7 projets ont été remontés et deux sélectionnés (LIRMM et LIP6). Ce financement permet d'obtenir le recrutement d'un ingénieur pour une réalisation concrète. Le comité se réunit quatre fois par an, les demandes se font au fil de l'eau.

1.5 Délégations

Il y a eu une évolution très positive du nombre de candidatures (63 l'an dernier, 103 cette année), grace notamment aux messages des sections et du CSI. Cette augmentation des candidatures entraîne une augmentation proportionnelle du nombre de délégations, 46 ETP (équivalent temps plein) cette année. Ces délégations ont notamment permis des renouvellements pour des directeurs d'unité, quelques renouvellements hors DU. Les délégations permettent également la rédaction d'HDR (7) et la préparation de candidatures ERC (6).

1.6 Concours

Un candidat *externe*, c'est-à-dire ne travaillant pas déjà au CNRS, a été classé premier admissible au concours DR, c'est un message fort sur l'attractivité du CNRS. Cette année 10 postes externes sont en compétition (pour tout le CNRS), s'il y a des postes non pourvus, ils seront attribués à des candidats en liste complémentaire.

1.7 Contours des sections

Un travail conséquent sur le contour des sections a été fait. Il y a eu des réunions (sections / CSI / institut). Globalement le processus converge, en s'appuyant sur le travail des sections.

1.8 Questions

HC: Nous avons des questions sur les délégations. Sur le fond, on a une question sur les critères d'attribution. Sur la forme, on a été surpris par les résultats. On a travaillé lors d'une réunion avec l'institut sur un classement ensemble, et on a eu la mauvaise surprise, de voir que le classement a été changé sans qu'on soit prévenu à aucun moment. Que s'est-il passé sur la forme ?

AC: Je rappelle la procédure. Vous nous avez donné un classement. A noter qu'en fait ce qu'on vous demande traditionnellement n'est pas un classement mais des paquets. Là vous avez fait plus que ce qu'on demande.

Sur le paquet principal, pour la section 6, il y a 62% de succès cette année. Après la réunion entre l'institut et les sections, la suite de la procédure est :

- l'INS2I regarde les priorités de sa politique scientifique. Par exemple, l'institut peut choisir d'affecter une délégation pour un IRL, quelque soit le classement de la section sur ce dossier.
- L'étape suivante ne dépend pas de l'INS2I mais des dialogues entre les sites. Le CNRS (globalement) a un nombre limité de délégations par site. Sur chaque site, il y a des négociations entre les universités et le CNRS (mais hors institut). L'institut remonte donc une liste allant au delà des 46 ETP et reçoit la liste définitive en même temps que vous. Par ailleurs, il y a aussi une synchronisation avec les délégations Inria.

HC: Ce n'était pas tout à fait ma question. Bien sûr on a épluché la liste des délégations, on peut tout à fait comprendre que pour des raisons de stratégie, le CNRS décide de faire d'autres affectations. Ça ne nous choque pas. Ma question c'est plutôt sur le fait que ces désaccords entre la section et l'institut doivent être discutés lors de la réunion de concertation. Pendant la

réunion, il n'y a eu aucun désaccord. J'ai donc été très surpris que des différences d'appréciations arrivent après. Cela révèle un problème de procédure dans la discussion avec nous.

Adeline Nazarenko : il y a aussi un malentendu sur la réunion de concertation. Dans cette réunion les deux sections remontent leur classement. Cette réunion fait partie du travail des sections, mais au moment de cette réunion il n'y a pas toutes les informations. Ce n'est pas une réunion de décision.

HC : Ce n'est pas mon expérience les années passées, on comparait avec les rapports de l'institut.

AN : Cette année, à ce stade, les rapports de l'institut sur les dossiers de délégations, qui intègrent une évaluation scientifique, des aspects RH, etc, n'étaient pas faits.

HC : Je souhaite une clarification des critères et des modes de fonctionnement.

Pierre Aboulker : Cette année, avez-vous pris la décision de ne pas attribuer de délégation aux membres des sections du CoNRS?

AC : Ça n'a jamais été le cas. Les membres de sections sont des candidats normaux, on n'a jamais dit qu'ils bénéficiaient d'une priorité sur les délégations. Si on décidait que les membres du CoNRS ont automatiquement une délégation, ça ferait 2/3 des délégations. C'est pas possible. Aussi, les membres des sections sont considérés comme les autres candidats.

HC : Sur ce point, je suis heureux d'apprendre que ce n'est pas un handicap d'être membre de la section. Je pense que ça devrait être un point en faveur d'une délégation.

Suite à l'expérience de cette année, la section s'interroge sur la poursuite des délégations et si elle souhaite continuer d'évaluer les dossiers de délégation.

Pierre Senellart : Il y a des difficultés à trouver au CoNRS des représentants du collège B2 (rang B hors CNRS, e.g. MCF). Pour susciter des candidatures pour la prochaine mandature, il est important de s'interroger sur comment faciliter la participation au CoNRS pour les membres de ce collège.

Clarisse Dhaenens : Beaucoup de membres de la section n'ont pas fait de demande de délégation. Pour les jeunes c'est compliqué, et en particulier les jeunes femmes. Il faudrait en tous cas être sensible aux demandes.

HC : Sur la mandature, on aura obtenu 3 demi-années de délégations en tout.

AC : Je n'ai pas tous les détails, je propose d'organiser une réunion à ce sujet.

HC : Pour information, la section a discuté de la LPPR et y est opposée en bloc. On demande le retrait de la loi. On préfère ne pas avoir d'augmentation de budget plutôt que cette loi.

En effet cette loi ne correspond pas aux demandes remontées par les sections, les laboratoires, la CPCN, le CoNRS. En premier lieu, on est très franchement opposés à la mise en place des *tenure tracks* et CDI de chantier, toutes ces nouveautés paraissent plus nuire à la recherche que la soutenir. L'opposition de la section sera transmise à la CPCN.

AC : Mon point de vue est le suivant. Je suis pas là pour défendre la loi, mais je considère sur ces points qu'il y a plus de points positifs que négatifs. Si on arrive à avoir une programmation de 25 milliards d'euros qui démarre dans le budget 2021, et une revalorisation des salaires c'est un plus. Les nouveaux postes *tenure tracks* peuvent être (ou non) demandés et mis en place par les organismes ou EPST.

Gilles Villard : Je voudrais élargir un peu le débat à partir des *tenure tracks*. La flexibilité (ou l'agilité) de l'emploi progresse dans l'ESR, cela n'est pas nouveau mais des étapes majeures se profilent. J'ai deux questions pour le CNRS/INS2I à ce sujet : (1) Les CDI Inria de cette année nous concernent de manière disciplinaire, quel est le regard de l'INS2I ? Y-a-t'il synchronisation ? (2) Plus globalement, pourrait-on avoir des indications plus précises sur la trajectoire prise par le CNRS concernant une augmentation de la flexibilité ?

AC : D'abord, je confirme que s'il y a recrutement "flexible" ce sera en dehors des postes permanents, suivant l'engagement du PDG voté par le CA.

Ça ne sera pas mis en place sans dialogue avec les représentants syndicaux. Si demain ça se met en place au CNRS, ce sera au même niveau de recrutement, idéalement par le même

jury avec les mêmes critères. Mais je n'ai pas d'autres éléments. On ne va pas brusquer les choses. L'important c'est comment être attractif, prendre des gens sur des CDD de 3/6 ans et les stabiliser après, c'est une possibilité, mais c'est en plus et ce sera fait avec un dialogue. On n'a jamais encore discuté de ces questions, on n'a aucun élément. Il n'y a pas de plan caché, pas de volonté de déstabiliser les choses.

Il n'y a pas de coordination avec Inria. Quand j'ai découvert les ISFP, c'était déjà acté. Au CNRS, on n'a jamais encore réfléchi à ça.

Il n'y a pas eu de réunion d'Allistene depuis le début de l'année. [note: alliance thématique de recherche sur les sciences et technologies du numérique, groupe de concertation chargé de réunir les principales institutions de la recherche publique sur ce thème]

Igor Walukiewicz: A propos des postes DR externes, est-ce qu'il y en aura l'année prochaine, quand est-ce qu'on le saura ?

AC: On souhaite, suite au jury d'admission, qu'il y ait une analyse. Pas encore de décision, *a priori*, on souhaite renouveler, mais la décision sera prise après les jurys d'admission.

HC: Cette année n'est pas forcément représentative car il y a eu peu de temps pour faire la publicité de ces postes qui vont à l'encontre des messages qu'on avait pu donner les années précédentes en ne classant pas d'excellents candidats externes.

2 Évaluations des unités et structures

Association / Renouvellement d'association au CNRS. La section a examiné 20 demandes de renouvellement d'association de laboratoires au CNRS et donne les avis suivants :

- Très Favorable : G-SCOP (UMR5272), ICJ (UMR5208), IRIT (UMR5505), LAAS-CNRS (UPR8001), LAMA (UMR5127), LBBE (UMR5558), LHC (UMR5516), LIG (UMR5217), LIMOS (UMR6158), LIRIS (UMR5205), LIP (UMR5668), LIRMM (UMR5506), LJK (UMR5224), VERIMAG (UMR5104).
- Favorable : TETIS (UMR9000).
- Pas d'avis : IMT (UMR5219), IP (UMR6602), TIMC-IMAG (UMR5525).

La section a donné un avis très favorable à la demande de création de l'unité UMR9015 issue de la fusion d'une partie du LRI et du LIMSI et à la nomination de Sophie ROSSET en qualité de directrice et de Johanne COHEN en qualité de directrice adjointe.

Demandes de changement de direction d'unité. La section a examiné 5 demandes de changement de direction d'unité. Elle donne 4 avis très favorables et 1 avis favorable.

- Très Favorable. G-SCOP (UMR5272), nouvelle directrice adjointe Peggy ZWOLINSKI.
- Très Favorable. LIS (UMR7020), nouveau directeur Frédéric BECHET et nouveau directeur adjoint Eric BUSVELLE.
- Très Favorable. LRI (UMR8623), nouvelle directrice Johanne COHEN et nouveaux directeurs adjoints Bogdan CAUTIS et Sarah COHEN-BOULAKIA.
- Très Favorable. LSV (UMR8643), nouveau directeur adjoint Thomas CHATAIN.
- Favorable. I2M (UMR7373), nouveau directeur Peter HAISSINKY.

Création/Renouvellement de GdR. La section a examiné 5 demandes de renouvellement de GdR. La section donne 3 avis très favorables, 1 avis Favorable et ne donne pas d'avis dans 1 cas.

- Très Favorable. GdR GPL (GDR3168),
- Très Favorable. GdR RO (GDR3002),
- Très Favorable. GdR RSD (GDR725),
- Favorable. GdR JEMMA (GDR2932),
- Pas d'avis. GdR Mascot-Num (GDR3179).

IRL. La section a examiné 3 demandes de renouvellement de laboratoires de recherche international (IRL). La section donne deux avis favorables :

- Favorable au renouvellement de L'IPAL (IRL 2955) et à la nomination de Christophe JOUFFRAIS en qualité de directeur.
- Favorable, au renouvellement du JFLI (IRL 3527).

La section a émis un avis réservé à la création de l'IRL CROSSING. La section a examiné le bilan de l'IRL LAFMIA (UMI 3175) en vue de sa fermeture et a émis un avis réservé.

Fédération de Recherche. La section a examiné deux demandes de renouvellement de fédération de recherche et donne un avis très favorable et ne donne pas d'avis dans 1 cas :

- Très Favorable, PGC (FR3381),
- Pas d'avis, INNOVACS (FR3391).

3 Évaluations des chercheurs

Évaluations de chercheurs. La section a effectué 102 évaluations de chercheurs à vague, elle donne :

- 91 avis Favorables.
- 2 avis Réservés,
- 7 avis Différés,
- 1 pas d'avis

La section a voté une insuffisance professionnelle à l'unanimité.

La section a également effectué deux évaluations suite à un réexamen et donne deux avis réservés.

Reconstitution de carrière. La section a examiné 7 demandes de reconstitution de carrière et donne 7 avis favorables.

Eméritat. La section a examiné deux demandes d'éméritat, et donne deux avis très favorables. La section a également examiné 1 demande de renouvellement d'éméritat et donne un avis très favorable.

Titularisation. La section a examiné et donne un avis favorable à une demande de titularisation.

4 Loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Lors de la session de printemps, la section a décidé de se prononcer sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. La position suivante a été votée par les membres de la section présents (physiquement ou en visio) :

La section 6 demande le retrait pur et simple du projet de loi.

[15 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions]

En particulier, le projet ne répond pas aux problèmes les plus importants comme le financement de base, le crédit impôt-recherche. De plus, l'introduction des "tenure tracks" réduirait considérablement l'attractivité de la recherche publique française et pourrait créer une hiérarchie nuisible entre chercheurs.

Le projet ne reprend par ailleurs que très peu les propositions et demandes faites par la base lors des consultations massives d'il y a un an et rappelées à de nombreuses reprises par le CN. La méthode n'est pas acceptable.

Enfin, l'augmentation de budget nous paraît être bien hypothétique, puisqu'elle est notamment soumise au vote du budget de l'état par les assemblées futures.

La session de printemps 2020 de la section 6 du comité national se termine le 30 juin à 18h.